



Fiche de Données de Sécurité CHLORURE DE MAGNESIUM

Selon réglementation (EC) 1907/2006

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

| | |
|---|---|
| Identification de la substance ou de la préparation | Chlorure de magnésium, hexahydraté ($MgCl_2 \cdot 6H_2O$) |
| Utilisation de la substance ou de la préparation | Diverses applications (industrielles), par exemple : ciment oxychloruré, liquide de forage, textile, détergents, applications d'alimentation, lutte contre le verglas et la poussière et produits paramédicaux/cosmétiques. |
| Identification de la société | |
| Numéro d'appel d'urgence | 01.45.42.59.59 (N° ORFILA) |

2. Identification des dangers

| | |
|--|---|
| Classification de la substance ou de la préparation | Non classé selon le règlement 1272/2008/CE |
| Principaux dangers ou effets dangereux de la substance ou de la préparation. | Peut causer l'irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation. La substance a une faible toxicité aiguë. L'ingestion en grande quantité peut causer des crampes, des vomissements et de la diarrhée. Il est peu probable que l'absorption de chlorure de magnésium par la peau peut causer un risque toxique. La substance est peu nocive pour les organismes aquatiques vivants. |

3. Composition et information sur les composants

Généralité Chlorure de magnésium, hexahydraté (solide).

| Substance/préparation | EINECS/CAS# | Classification | Concentration (typique) |
|---|-------------------------------------|----------------|-------------------------|
| Chlorure de magnésium, hexahydraté (MgCl ₂ .6H ₂ O) | EINECS: 232-094-6 CAS: 7791-18-6 | Pas classée. | 47 %(m/m) |

4. Premiers secours

Inhalation Faire respirer de l'air frais ; en cas de plaintes consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau savonneuse.

Contact avec les yeux Maintenir la paupière ouverte et rincer l'œil abondamment à l'eau coulante pendant au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact si possible. Consulter un médecin.

Ingestion Laissez la victime se rincer la bouche à l'eau, puis faites-lui boire au moins 250 ml d'eau. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés Tous les moyens d'extinction sont autorisés.

Risques d'incendies inhabituels Le produit est ininflammable en non explosif. Chauffé à plus de 160°C, le produit peut produire des vapeurs nocives. A plus de 300°C, il peut produire des vapeurs nocives de chlorure.

Protection spéciale des pompiers Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome, avec protection complète du visage. Porter des vêtements de protection.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle du produit ou de la préparation

Précautions individuelles Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation. Utiliser des moyens de protection individuels (voir aussi chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement Le produit est produit à partir de matériaux naturels. Dans la plupart des circonstances, il ne représente aucun danger inhabituel pour l'environnement.

Eviter toute propagation inutile. Ne pas vidanger sans contrôle dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau souterraine.

Méthodes de nettoyage

Eliminer la source de dispersion.

Enlever soigneusement le produit dispersé. Rincer les restes à l'eau.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter l'inhalation Assurer une protection appropriée (voir chapitre 8).

Eviter la formation de poussières. Assurer une ventilation suffisante ou une aspiration du poste de travail.

Eviter la dispersion incontrôlée dans l'eau de surface et l'eau souterraine.

Stockage

Stockage emballage sec et bien fermé. Eviter le contact avec l'humidité.

Utilisation spécifique

Voir 1

8. Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

Généralité

Respecter les précautions habituelles dans la manutention de produits chimiques.

Valeurs limites d'exposition

Matière totale: TGG-8 heures 10 mg/m³

Mesures de contrôle de l'exposition (professionnelle)



En cas de formation de poussières porter un masque protecteur.



Porter de gants de protection.

Nedmag a déjà utilisé avec succès des gants en butyle. Les gants doivent immédiatement être remplacés dès qu'ils montrent des signes d'usure. Le délai de rupture n'est pas déterminé.



Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.



Porter des vêtements (de travail) de protection.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Le produit est un produit solide. En cas de dispersion incontrôlée du produit, enlever immédiatement pour éviter une plus grande dispersion.

En cas de dispersion incontrôlée du produit dans les égouts, l'eau de surface ou l'eau souterraine, des mesures appropriées doivent être prises, éventuellement en concertation avec les autorités compétentes.

En cas de pollution du sol (eau souterraine) la teneur en sel peut être réduite par drainage par pompage.

Le produit est peu nocif pour les organismes aquatiques vivants.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--------------------------------------|--|
| Etat physique | Solide |
| Couleur | Blanc à jaune pâle/écailles ou boules mi-rondes grises |
| Odeur | Caractéristique |
| pH | Solution à l'eau, 10% pH ~ 8,5 Solution à l'eau, 20% pH ~ 7,5 |
| Point/trajet d'ébullition | Environ 120-125 °C |
| Point/trajet de fusion | Environ 116-118 °C |
| Point d'inflammation | Le produit n'a pas de point d'inflammation. |
| Inflammabilité | Le produit est ininflammable |
| Danger d'explosion | Le produit n'est pas explosif |
| Caractéristiques oxydantes | Pas de caractéristiques oxydantes. |
| Tension de vapeur | Sans objet |
| Masse volumique | Masse volumique 800-900 kg/m ³ |
| Solubilité dans l'eau | 2 350 g/l (20°C) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Sans objet (produit anorganique) |
| Viscosité | Non déterminé pour ce produit. |

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales. Le produit est très hygroscopique. Il attire l'humidité environnante et se liquéfie.

Hautes températures. Chauffage jusqu'à la décomposition.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Matières à éviter | Oxydants forts. Formation de corrosion en cas de contact avec des métaux (nus). |
| Produits de décomposition dangereux | Chauffé à plus de 160°C, le produit peut produire des vapeurs nocives (acide chlorhydrique). A plus de 300°C, il peut produire des vapeurs nocives de chlorure. |

11. Informations toxicologiques

| | |
|-----------------------|---|
| Toxicité aiguë | Chlorure de magnésium : Oral, LD50, rat, 8.100 mg/kg |
| Irritation de la peau | Non irritant (chlorure de magnésium) |
| Irritation des yeux | Non irritant (chlorure de magnésium) |
| Sensibilisation | Pas d'information |
| Effet carcinogène | Pas d'information |
| Effet mutagène | Pas d'information |
| Effet tératogène | Pas d'information |

12. Informations écologiques

| | |
|--------------------|--|
| Effets possibles | <p>Dans des conditions normales d'utilisation, le produit ne s'accumule pas rapidement dans l'environnement.</p> <p>Une forte concentration de chlorure dans le sol en dans l'eau souterraine peut endommager les plantes et la végétation.</p> |
| Toxicité aquatique | <p>LC50, Leucisus idus melanotus, 7700 mg/l, 48 heures (poisson, eau douce) EC50, Daphnia magna (Crustacea), 1400 mg/l, 24 heures EC50, Algae (algues), 2.200 mg/l 72 heures EC50, Bacteria (bactéries), 36 300 mg/l 30 minutes</p> <p>Catégorie de pollution des eaux : {11} peu nocif pour les organismes aquatiques vivants.</p> |
| Mobilité | <p>Le chlorure de magnésium se dissout facilement dans l'eau, le PH et les ions disponibles peuvent causer un précipité (par exemple comme sulfate de magnésium) dans l'eau de surface.</p> <p>Le ion de chlorure est très mobile dans le sol. Le ion de chlorure se déplacera à la même vitesse que l'eau souterraine.</p> |

| | |
|------------------------------|--|
| Persistence et dégradabilité | Non applicable aux liaisons anorganiques. |
| Potentiel de bioaccumulation | Le produit est considéré comme non bioaccumulant. Log P o/w ne s'applique pas aux liaisons anorganiques. |

13. Considérations relatives à l'élimination

| | |
|--------------------|---|
| Produit | -{}- Elimination conformément aux dispositions des autorités compétentes. Ne doit pas être mélangé aux déchets domestiques. Liste européenne des déchets : Code européen des déchets : "XX XX XX". Le producteur des déchets doit lui-même évaluer son procès et allouer le code des déchets applicable. Voir directive 2001/118/CE. |
| Emballage souillés | Elimination conformément aux dispositions des autorités compétentes. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Précautions particulières | Aucune |
| Numéro ONU | Sans objet |
| IMDG (mer) | Sans objet |
| ADR (route) | Sans objet |
| RID (rail) | Sans objet |
| ICAO/IATA (air) | Sans objet |
| Nom utilisé pour l'expédition | Chlorure de magnésium, hexahydraté |
| Groupe d'emballage | Sans objet |
| Pollution marine | Non |
| Autres informations importantes | Aucune |

15. Informations réglementaires

| | |
|---|---|
| Evaluation de la sécurité chimique | Sans objet |
| Classification selon les directives CEE | Le produit n'est pas classifié et marqué. |
| Symbole de danger | Sans objet |

16. Autres informations

| | |
|-------------------------|--|
| Phrase de risque | Aucune |
| Phrases de sécurité | S22 Eviter l'inhalation S24 Eviter le contact avec la peau S25 Eviter le contact avec les yeux |
| Dispositions nationales | NL - Catégorie de pollution des eaux : {11} peu nocif pour les organismes aquatiques vivants. |

Les données contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne garantissent aucune caractéristique du produit et elles sont libres de toutes obligations contractuelles.

Contact technique pour les Conditions de travail, la Qualité et l'Environnement (voir aussi chapitre 1).

Les modifications par rapport à la version précédente de la fiche sont marquées avec un *